

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 30 avril 2026]

Date de la convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

5 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 6

Votants : 33

Patrice GAUSSERAND, Maire, Daniel RIBES, Marie MONTELS, Daniel BREIL, Joëlle BERTHOMIEU, Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER, Laurent SQUASSINA, adjoints, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Antony MOUSSU, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Jean-Brice TERZIEFF, Martine VIOLETTE, Bruno FOLMER, Karine DEPETRIS, Eric BAILHE, Virginie SIMON, Bernard ROUQUETTE, Nicolas AUTHESERRE, Delphine GANTOIS-HENRY, Lahcene BAAZIZ, Isabelle DURANCEAU, Thomas DOMENECH, Christophe WATTRELOT, Sylvie BAGUELIN, Christelle HARDY, Jean MONCERET, conseillers

Absents et représentés : Corinne DARMANI Virginie PUECH Jean-Marc AGUERRE, Marie-Thérèse CIGLIANA, Peggy NOUVIALE, Claire VILLENEUVE

N° 081/ 2026

Absents :

Secrétaire de séance : Jennifer CHEVALIER

OBJET DE DELIBERATION : Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour accroissements saisonniers d'activité

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour des accroissements saisonniers d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité tels que définis ci-après :

Service	Nombre d'agents	Grade	Durée de travail hebdomadaire	Durée du contrat de travail
CTM : Propreté urbaine	2	Adjoint technique	35 heures	2 mois
CTM : Espaces verts	3	Adjoint technique	35 heures	4 mois
CTM : Voirie	1	Adjoint technique	35 heures	2 mois

Piscine	1	Adjoint technique	35 heures	2 mois
Pôle culture et attractivité	1	Adjoint technique	35 heures	2 mois
Pôle culture et attractivité	2	Adjoint technique	7 heures	2 mois
Patrimoine	1	Adjoint du patrimoine	35 heures	2 mois

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de décider :

- La création des emplois non permanents mentionnés ci-dessus pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité tels que définis dans le tableau précédent.

La rémunération des agents sera calculée par référence aux grades cités ci-dessus à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE la création des emplois non permanents mentionnés ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Maire

Patrice GAUSSERAND

La secrétaire de séance,

Jennifer CHEVALIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chevalier', written over a horizontal line.

Fait à Gaillac le 4 mai 2026